

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

SARL ALGP
 14, Rue Gilles Languedoc - 35000 RENNES (siège social)
 813 987 070 RCS RENNES
 NAF/APE : 7022Z

PROTECTION DES DONNEES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Monsieur Antoine LEBLANC pour vous fournir les informations ou les services que vous avez demandé notamment : l'accompagnement et le conseil dans la gestion de votre patrimoine, le reporting de vos investissements, l'envoi d'offre commerciale et/ou aux fins de pouvoir vous contacter à propos de différents événements relatifs à notre activité incluant notamment la présentation d'opportunités d'investissement et le support client. Elles sont conservées pendant la durée effective de la mission et durant 3 ans pour les prospects, 5 ans pour les clients CIF et 10 ans pour les clients immobiliers à compter de la résiliation de la relation contractuelle et sont destinées à ALGP, pour renseigner nos logiciels de suivi, nos partenaires uniquement dans le cadre de notre mission de conseil ou d'une opération d'investissement, ainsi que les autorités de tutelles ou associations représentatives l'ANACOFI-CIF et l'AMF en cas de contrôle.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Monsieur Antoine LEBLANC / ALGP, 32, rue René Yves Creston 35200 RENNES - 02 30 96 23 81 – antoine.leblanc@algp.fr
 Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Votre conseiller Antoine LEBLANC, relève des statuts réglementés suivants :

CONSEILLER EN INVESTISSEMENT FINANCIER (CIF)

ALGP est immatriculée sur le registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°15006314 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site www.orias.fr/welcome) au titre de l'activité réglementée CIF (Conseiller en Investissement Financier). ALGP est également enregistrée auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02, www.amf-france.org. Cette activité est contrôlable par l'AMF.

ALGP propose des prestations de conseil en investissement non-indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF.

ALGP n'entretient pas de relations significatives de nature capitalistique ou commerciale avec une établissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L341-3 du code monétaire et financier.

Vous trouverez ci-après la liste de ses principaux partenaires :

NOM	NATURE	TYPE D'ACCORD	MODE DE REMUNERATION
Pierre Premier Gestion, Novaxia Am, Corum Am, 123 IM, Keys Reim, Inter Invest, Clubfunding AM, M Capital	Sociétés de gestion	Convention de distribution	Commissions sur droits d'entrée Commissions sur encours
Ikapital, Equitim, Finaval Conseil, Feefty, CF Profina	Entreprise d'investissement	Convention de partenariat	Commissions sur UpFront Commissions sur encours
Nortia, Marigny Capital, Eavest, Exclusive Partner, Hilbert Investment	Prestataire de Services d'Investissements	Convention de partenariat	Commissions sur droits d'entrée Commissions sur encours
CA Titres, Arkea via NORTIA, Oddo BHF	Banques	Convention de distribution	Commissions sur droits d'entrée Commissions sur encours

Les noms des autres sociétés avec lesquelles le professionnel a un accord, seront communiqués au client sur simple demande.

INTERMEDIATION EN ASSURANCE (IAS)

ALGP est une société de courtage d'assurance référencée sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance ORIAS sous le n° 15006314 dans la catégorie courtier et positionnée dans la catégorie « b » selon l'Article L.520-1- II 1° du Code des Assurances, n'étant pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et pouvant notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des principaux établissements suivants :

NOM	NATURE	TYPE D'ACCORD	MODE DE REMUNERATION
Cardif, AEP via NORTIA, SwissLife, Corum Life, One life Génération vie, APRIL, UGIP.	Compagnies d'assurance	Convention de courtage	Commissions sur droits d'entrée Commissions sur encours

Les noms des autres sociétés avec lesquelles le professionnel a un accord, seront communiquées au client sur simple demande. ALGP fournit des conseils de niveau 1 selon la directive DDA. Seuls des critères objectifs attachés aux situations et objectifs personnels des souscripteurs, ainsi qu'aux caractéristiques intrinsèques de chacun des contrats proposés et de chacune des compagnies émettrices, président aux propositions de la société ALGP.

ALGP – 32, Rue René Yves Creston - 35200 RENNES - 02 30 96 23 81 - contact@algp.fr – www.algp.fr

SARL ALGP au Capital de 10 000€ | SIREN 813 987 070 RCS Rennes | Siège social : 14, rue Gilles Languedoc 35000 RENNES | Société inscrite sur le Registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (www.orias.fr), sous le N° 15006314 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF), Courtier en Assurance (COA), Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement (IOBSP) | Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, Carte Professionnelle N° CPI 3502 2015 000 001 932 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Rennes | NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR. Membre de l'Association Nationale des Conseillers Financiers (ANACOFI-CIF) agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (<https://www.amf-france.org/fr>). Membre de l'ANACOFI COURTAGE association agréée par l'ACPR (<https://acpr.banque-france.fr/>) | Garanties financières de la compagnie Liberty Specialty Markets Europe Sarl (LSME), pour le compte et par mandat de Liberty Mutual Insurance Europe SE (LMIE) sous la marque commerciale Liberty Specialty Markets, membre du Groupe Liberty Mutual Insurance, 42 rue Washington, 75008 Paris, France.

ALGP n'entretient pas de relation significative de nature capitalistique ou commerciale avec une entreprise d'assurances. ALGP est également adhérente auprès de ANACOFI-COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR. L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

INTERMEDIATION EN OPERATIONS DE BANQUE ET EN SERVICES DE PAIEMENTS (IOBSP)

ALGP est immatriculée sur le registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°15006314 en qualité de Courtier en Opérations de Banque et en Services de Paiements. ALGP propose un service de conseils indépendants. L'activité faite sur ce service porte sur une gamme large de contrats de crédits disponibles sur le marché. Des frais sont susceptibles de vous être facturés pour ce service. L'activité d'IOBSP est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>. ALGP est également adhérente auprès de ANACOFI-COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR. L'activité d'IOBSP est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

ALGP est titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce N°CPI 3502 2015 000 0001 932 délivrée par Chambre de Commerce et d'Industrie de Rennes (CCI). ALGP ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : Liberty Specialty Markets Europe Sarl (LSME), pour le compte et par mandat de Liberty Mutual Insurance Europe SE (LMIE) sous la marque commerciale Liberty Specialty Markets, membre du Groupe Liberty Mutual Insurance, 42 rue Washington, 75008 Paris, France. L'activité est contrôlable par la DGCCRF. Les honoraires maximums d'intermédiation pratiqués : Montant 41 665€ Hors Taxes soit 50 000TTC.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN CIF

En cas de prestation de conseil, notamment audit patrimonial et financier, analyse de portefeuille, suivi patrimonial, des honoraires de diagnostic et de préconisation seront facturés en fonction du temps passé sur la base d'un tarif horaire de 163€ HT /heure. Dans cette hypothèse, il sera proposé au préalable une lettre de mission délimitant le cadre de l'intervention de la société ALGP.

En fonction des besoins exprimés, nous mettons à disposition les prestations suivantes :

- Diagnostic patrimonial : 2 000€ HT soit 2 400€ TTC
- Contrat d'accompagnement et de suivi patrimonial : 1 200€ HT soit 1 440€ TTC
- Ingénierie patrimoniale relative à la mise en place d'un investissement immobilier, financier ou de diversification : de 1% à 5% HT du montant de l'investissement soit 1.2% à 6% TTC
- Diagnostic Entreprises et Professionnels : 600€ HT/ type d'audit soit 720€ TTC
- Demande spécifique sur devis.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, lorsque la prestation de conseil CIF sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, ALGP sera rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, et pourra percevoir une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci qu'il s'agisse d'OPC obligataires, monétaires, immobilier ou investis en actions. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers de la société ALGP une communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail large d'instruments financiers émis par une ou plusieurs entités avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN IAS

Dans le cadre d'un audit de prévoyance des honoraires pourront être facturés en fonction du temps passé sur la base d'un tarif horaire de 163€ HT/heure. Dans cette hypothèse, il sera proposé au préalable une lettre de mission délimitant le cadre de l'intervention de la société ALGP. Il est précisé qu'en cas de prestation d'intermédiation, des commissions pourront également être perçues de la part d'établissement ou d'organisme partenaires. Le montant maximum des commissions est de 5%HT.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN IOBSP

En cas de prestation de conseil indépendant, des honoraires de préconisation seront facturés en fonction du temps passé sur la base d'un tarif horaire de 163€ HT/heure. Dans cette hypothèse, il sera proposé au préalable une lettre de mission délimitant le cadre de l'intervention de la société ALGP. Il est précisé qu'en cas de prestation de conseil non indépendant, des commissions pourront également être perçues de la part d'établissement ou d'organisme bancaires. Le montant maximum des commissions est de 5%TTC.

ASSURANCE

ALGP dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de L'ANACOFI et l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Assurances souscrites auprès de : Liberty Specialty Markets Europe Sarl (LSME), pour le compte et par mandat de Liberty Mutual Insurance Europe SE (LMIE) sous la marque commerciale Liberty Specialty Markets, membre du Groupe Liberty Mutual Insurance, 42 rue Washington, 75008 Paris, France. Numéro de police : LMIEORIA001-26/OC10002002.

GARANTIE RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE		PLAFOND DE GARANTIE PAR PERIODE D'ASSURANCE
ACTIVITES ASSUREES Y COMPRIS EXERCEES AU DOMICILE DU CLIENT	REFERENCES LEGALES	
Conseil en Investissement Financier (CIF) y compris Conseil en Gestion de Patrimoine (CGP)	Articles L 541-1 et suivants du CMF, ainsi que les textes réglementaires subséquents	1 000.000 € par sinistre et 1 000.000 € par période d'assurance quel que soit le nombre de sinistres
Démarchage bancaire y compris Conseil Gestion de Patrimoine (CGP)	Articles L 341-1 et suivants du CMF, ainsi que les textes réglementaires subséquents	500.000 € par sinistre et 500.000 € par période d'assurance quel que soit le nombre de sinistres

ALGP – 32, Rue René Yves Creston - 35200 RENNES - 02 30 96 23 81 - contact@algp.fr – www.algp.fr

SARL ALGP au Capital de 10 000€ | SIREN 813 987 070 RCS Rennes | Siège social : 14, rue Gilles Languedoc 35000 RENNES | Société inscrite sur le Registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (www.orias.fr), sous le N° 15006314 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF), Courtier en Assurance (COA), Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement (IOBSP) | Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, Carte Professionnelle N° CPI 3502 2015 000 001 932 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Rennes | NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR. Membre de l'Association Nationale des Conseillers Financiers (ANACOFI-CIF) agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (<https://www.amf-france.org/fr>). Membre de l'ANACOFI COURTAGE association agréée par l'ACPR (<https://acpr.banque-france.fr/>) | Garanties financières de la compagnie Liberty Specialty Markets Europe Sarl (LSME), pour le compte et par mandat de Liberty Mutual Insurance Europe SE (LMIE) sous la marque commerciale Liberty Specialty Markets, membre du Groupe Liberty Mutual Insurance, 42 rue Washington, 75008 Paris, France.

Intermédiation en Opérations de Banque et en Services de Paiements (IOBSP) y compris Conseil Gestion de Patrimoine (CGP)	Articles L 519-1 et suivants et R519-16 et suivants du CMF, ainsi que les textes réglementaires subséquents	1 000.000 € par sinistre et 1 000.000 € par période d'assurance quel que soit le nombre de sinistres
Agent immobilier / transaction y compris en Gestion de Patrimoine (CGP)	Loi n° 70-9 du 02 janvier 1970 et ses textes réglementaires subséquents	250.000€ par période d'assurance et par assuré
Démarchage Financier y compris Conseil en Gestion de Patrimoine (CGP)	Articles L 341-1 et suivants du CMF, ainsi que les textes réglementaires subséquents	800.000 € par sinistre et 800.000 € par période d'assurance quel que soit le nombre de sinistres
Intermédiation d'assurances y compris Conseil en Gestion de Patrimoine (CGP)	Articles L 511-1 et suivants du Code des Assurances, ainsi que les textes réglementaires subséquents	3 000.000 € par période d'assurance quel que soit le nombre de sinistres
Le conseil juridique et la rédaction d'actes sous seing privé exercés à titre accessoire à l'activité de Conseil en Gestion de Patrimoine (CGP)	Loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 et ses textes réglementaires subséquents	70.000 € par période d'assurance

FACTEURS DE DURABILITE

Notre cabinet peut prendre en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposé, sans que ceux-ci soient contraignants, les facteurs de durabilité tels que les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques.

INFORMATION RELATIVE AU TRAITEMENT DES LITIGES

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Si toutefois un litige ou une réclamation du client survenait, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse professionnelle de ALGP 32 rue René-Yves Creston 35200 RENNES, à l'attention de Mr Antoine LEBLANC, qui disposera de 10 jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation pour en accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ; puis de 2 mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client, pour y répondre. A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront saisir un médiateur compétent en fonction du litige.

TYPOLOGIE DE LITIGE	COORDONNEES DU MEDiateur COMPETENT
En cas de litige avec une Entreprise	Médiateur de l'Anacofi 92 Rue d'Amsterdam 75009 PARIS
En cas de litige avec un consommateur pour les activités CIF	Mr Rémi BOUCHEZ, médiateur de l'AM, Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02, site internet https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation
Pour les activités assurances :	La Médiation de l'Assurance TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur
Pour les activités IOBSP et Immobilières	Médiation de la consommation - ANM Conso, 2, rue de Colmar 94300 VINCENNES site internet : https://www.anm-conso.com/page-saisine.php

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

MODE DE COMMUNICATION

Nous vous informons que la SARL ALGP est susceptible de communiquer avec vous par mail, téléphone, envoi postal, appel vidéo.

CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, ALGP s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à l'Association Nationale des Conseils Financiers dans le cadre de ses missions de contrôle.

ALGP – 32, Rue René Yves Creston - 35200 RENNES - 02 30 96 23 81 - contact@algp.fr – www.algp.fr

SARL ALGP au Capital de 10 000€ | SIREN 813 987 070 RCS Rennes | Siège social : 14, rue Gilles Languedoc 35000 RENNES | Société inscrite sur le Registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (www.orias.fr), sous le N° 15006314 en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF), Courtier en Assurance (COA), Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement (IOBSP) | Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, Carte Professionnelle N° CPI 3502 2015 000 001 932 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Rennes | NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR. Membre de l'Association Nationale des Conseillers Financiers (ANACOFI-CIF) agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (<https://www.amf-france.org/fr>). Membre de l'ANACOFI COURTAGE association agréée par l'ACPR (<https://acpr.banque-france.fr/>) | Garanties financières de la compagnie Liberty Specialty Markets Europe Sarl (LSME), pour le compte et par mandat de Liberty Mutual Insurance Europe SE (LMIE) sous la marque commerciale Liberty Specialty Markets, membre du Groupe Liberty Mutual Insurance, 42 rue Washington, 75008 Paris, France.